

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix septembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	28	29
Date de la convocation : 04/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, CHASSAIN Gaston, ROUSSEAU Gilbert, VERDEME Marylène, BALOT Nicolas, BODEN Marie-Claude, MIGNOT Jean-Marie, LEPETIT Martine, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, DUGEAY Pascal, GERBAUD Alain, COULAUD Claudette, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, GRANET Frédérique, ROUBERTIE Laure , NIOSSOBANTOU Dimitri, DUPUY-LEGRAND Céline, BOUTHINAUD Chantal, BUSSIÈRE Pascal, MORIN Julien, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GABOUTY Delphine, NICOT Damien
Représentés : GOUDOUD Catherine représentée par VERDEME Marylène
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, DUGEAY Pascal est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2025_D_043

**Objet : Convention Territoriale Globale (CTG) de Limoges Métropole /
Reconduction pour la période 2026-2030**

Madame Martine LEPETIT rappelle à l'Assemblée que la Convention Territoriale Globale de Limoges Métropole, couvrant la période 2023-2025, a été signée le 21 novembre 2022.

Cette convention formalise l'engagement conjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Vienne, de Limoges Métropole, du Conseil départemental de la Haute Vienne, de 19 communes membres de Limoges Métropole et des deux syndicats intercommunaux œuvrant dans le domaine de l'enfance / jeunesse, (SIPE Val de Briance et le SIEPEA du Pays de Glane).

Vecteur principal du partenariat entre la CAF et les acteurs publics locaux, la CTG a pour objectif de tendre vers un véritable projet global d'accompagnement des familles, sur des thématiques variées et complémentaires : enfance, jeunesse et parentalité, l'accès aux droits, le numérique, la vie sociale, l'insertion, la politique de la ville, l'habitat et le cadre de vie.

L'échelle de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) constitue un territoire cohérent et pertinent pour la mise en œuvre de ce dispositif, qui s'étend donc sur l'ensemble du territoire de Limoges Métropole, hors la commune de LIMOGES qui dispose par ailleurs de sa propre CTG.

La communauté urbaine agit dans le strict respect des compétences propres des communes et des syndicats intercommunaux signataires.

Cette première CTG a permis, à la suite du recrutement d'un chargé de coopération spécifique :

- La réalisation d'un diagnostic partagé du territoire sur les thématiques petite enfance, jeunesse, parentalité, accès au droit numérique, logement et cadre de vie, solidarité et vie sociale.
- La définition d'un plan d'action dont la mise en œuvre a débuté en janvier 2025. Certaines de ces actions ont d'ores et déjà connu un début d'exécution, posant les bases d'une coopération fructueuse s'appuyant sur la mobilisation des acteurs locaux et le renforcement du partenariat entre la CAF, les communes membres et Limoges Métropole, parmi lesquelles notamment :
 - mise en place d'un réseau des référents CTG de chaque commune,
 - création d'un groupe de travail parentalité, autour des thématiques liées à l'adolescence,
 - organisation de temps d'échange entre 10 CCAS communaux, visant à un partage des bonnes pratiques,
 - campagne de sensibilisation au tri des déchets auprès des occupants des aires d'accueil des gens du voyage.
 - définition d'un projet de service itinérant d'accès aux droits, à destination des communes, qui aboutira en cette fin d'année 2025 en l'acquisition d'un véhicule aménagé.

Conformément à ce que prévoyait la convention 2022-2025, il convient à présent d'envisager la reconduction de la CTG. Il est en effet nécessaire de poursuivre et d'amplifier la dynamique engagée, afin de répondre aux besoins évolutifs des familles et de consolider l'offre de services sur le territoire pour la période 2026-2030.

A cet effet, un projet de convention a été établi entre les signataires, dont il convient aujourd'hui d'entériner la conclusion.

La période 2026-2030 sera marquée par la mise en œuvre de l'ensemble des actions coconstruites lors de la CTG actuelle, parmi lesquelles :

- la mobilisation des acteurs de proximité pour détecter les personnes en situation vulnérable,
- la généralisation des temps de rencontres / conférences à destination des parents sur des thématiques d'actualité,
- des actions de promotion de l'accueil individuel des jeunes enfants.

A la suite de cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la reconduction de la CTG de Limoges Métropole couvrant l'ensemble du territoire intercommunal à l'exception de la commune de LIMOGES pour la période 2026-2030,

- D'autoriser le maire à signer la convention à intervenir à cet effet ainsi que tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le mercredi 10 septembre 2025

Le maire,

A blue ink signature, appearing to be 'L. Lafaye', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FEYTIAT' at the top and 'Haute-Vienne' at the bottom, with a central emblem.

Laurent LAFAYE.